



Pays  
de  
Grasse  
communauté  
d'agglomération

Réseau intercommunal de  
prévention des **VIOLENCES**  
intrafamiliales

ACCOMPAGNER  
SOUTENIR  
ORIENTER  
PROTÉGER  
FORMER



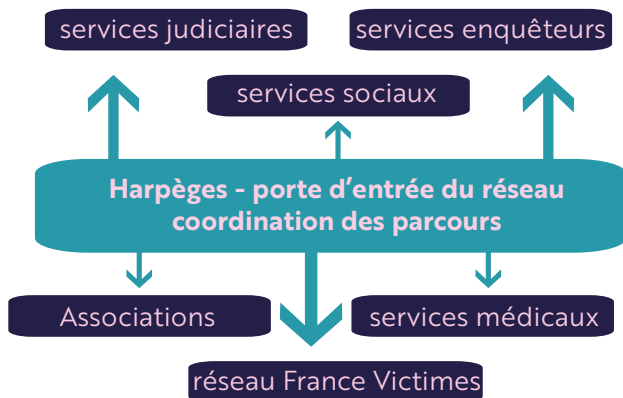
# DÉFINITION ET CONTEXTE DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les violences intrafamiliales se déroulent au sein de la famille, qu'elle soit élargie ou recomposée. La victime peut subir des violences de la part d'un(e) ascendant(e), d'un(e) descendant(e), d'un autre membre de son cercle familial proche, ou d'un(e) ex conjoint(e). Les enfants exposés aux violences conjugales sont également des victimes.

Les violences intrafamiliales traduisent des agressions qui peuvent être verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, administratives et/ou économiques et revêtir la forme de cyberharcèlement (réseaux sociaux, mail, téléphone).

## COMMENT FONCTIONNE LE RÉSEAU ?

La CAPG pilote le réseau intercommunal. HARPÈGES anime le réseau et coordonne les parcours.



# RÔLE DU RÉSEAU

**Coordonner** les acteurs pour une prise en charge optimale des violences intrafamiliales

**Harmoniser** la prise en charge

**Enrichir** le diagnostic territorial

**Sensibiliser et former** les professionnels, élus et partenaires du territoire

## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION



# COMMENT ACTIVER LE RÉSEAU ?



## CAS 1 : EN SITUATION D'URGENCE

En cas de danger imminent ou si vous êtes témoin d'une situation dangereuse, contactez les autorités compétentes pour une intervention rapide. La mise en sécurité est primordiale.



police secours 17  
pompiers 18  
urgences 112  
urgences malentendants 114  
samu 15



## CAS 2 : SANS URGENCE

En cas de situation de VIF sans menace imminente pour la sécurité, contactez HARPÈGES pour un un accompagnement/ une information/ une orientation.

### CONTACT DU SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'HARPÈGES



04 93 90 85 66  
04 92 60 78 00



[serviceaideauxvictimes@harpeges.fr](mailto:serviceaideauxvictimes@harpeges.fr)

### PLUS D'INFORMATIONS SUR LE RESEAU

